

CNAM - CHAIRE DE COMPTABILITE FINANCIERE ET AUDIT
COMPTABILITE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE I

DOSSIER N°3 : ACHATS - VENTES – TVA (1,5 points)

Au cours du mois de février 2015, la société de négoce « **Laura VINGT** » réalise 54 000 € TTC de ventes. Ses achats de marchandises hors taxes sont de 25 000 €. De plus, un rideau métallique a été installé pour 5 000 € HT. Le Crédit de TVA de janvier est de 1 500 €. La TVA est au taux de 20%.

Enregistrer au journal tous les événements suivants, s'il y a lieu : Les ventes au comptant de marchandises, les achats de marchandises à crédit, l'acquisition de l'immobilisation à crédit puis la déclaration de TVA du mois et son paiement. La TVA est payée le 20 du mois suivant.

512	707 4457	VENTES DE MARCHANDISES		
		Banque (ou Caisse)	54 000	
			Ventes de marchandises	45 000
			T.V.A. collectée	9 000
ACHATS DE MARCHANDISES				
607	401	Achats de marchandises	25 000	
44566		T.V.A. sur autres biens et services	5 000	
		Fournisseurs		30 000
ACQUISITION D'IMMOBILISATION				
2181	404	Installations générales, agencements, aménagements divers	5 000	
44562		T.V.A. sur immobilisations	1 000	
		Fournisseurs d'immobilisations		6 000
TVA DUE AU TITRE DU MOIS				
		TVA coll. + 9 000		
		TVA ded. Immo - 1 000		
		TVA ded. ABS - 5 000		
		Crédit M-1 - 1 500		
		TVA due = 1 500		
TVA DU MOIS				
4457	44567 44566 44562 4455	TVA collectée	9 000	
		Crédit de TVA à reporter		1 500
		TVA déductible sur ABS		5 000
		TVA sur immobilisations		1 000
		TVA à décaisser		1 500
PAIEMENT TVA le 20 m+1				
4455	512	TVA à décaisser	1 500	
		Banque		1 500